

3 QUESTIONS À...

Pour satisfaire à la PPE, faisons plus simple dans l'éolien !



— Le contexte politique pour l'éolien, en France, est plutôt favorable, tant pour le terrestre que pour le *offshore* - même si on regrette que le Grand Plan de Relance ne les mentionne pas. Mais les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pourraient buter sur les difficultés administratives à développer suffisamment de parcs.

Avec **Hélène Gelas**, avocat associé chez LPA-CGR avocats

Q Est-il possible de simplifier le développement de l'éolien en France ?

H. G. : Pour l'éolien terrestre, au-delà de levées de certaines contraintes notamment liées au zonage, qui peuvent se régler avec la libération de zones par l'Armée, la DGAC ou Météo France, il est possible de simplifier les procédures. Par exemple, il faut harmoniser la manière dont les règles sont appliquées dans les régions ou encore ne pas alourdir à outrance l'instruction des demandes d'autorisation environnementale – en ne consultant pas systématiquement la commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CNDPS). Les pistes sont connues. Une vraie simplification serait également utile pour les projets de *repowering*.

Q Dans les faits, le *repowering* est-il aussi simple qu'on pourrait le penser ?

H. G. : De plus en plus de territoires vont être concernés par des projets de *repowering* de parcs éoliens. Il est urgent de simplifier cette "réutilisation" des sites. Aujourd'hui, si le nouveau parc projeté est qualifié de substantiellement différent du parc existant, il s'agit d'une nouvelle autorisation complète, soit 4 à 6 ans de procédures à assumer - études, instruction, contentieux, etc. Au moment où le projet est finalement construit, ce sont des éoliennes d'une génération de

retard qui sont installées. Quel dommage, alors que les sites sont déjà consacrés à l'éolien... Il faut aller plus vite, il faut simplifier.

Q L'ascension de l'éolien *offshore* est un fait... peut-on aller plus vite ?

H. G. : Oui ! Des dotations humaines supplémentaires à la DGEC permettraient d'accélérer le décollage de l'éolien *offshore*. Surtout, l'État doit pouvoir paralléliser le débat public et les procédures d'appel d'offres et mener plusieurs projets à la fois. Il faut lancer des études préalables sur plusieurs zones en même temps, mener des appels d'offres concomitants, bref, il faut accélérer le développement des projets alors que le potentiel de marché est là.

Des propositions d'améliorations sont sur la table, et pourraient être incluses dans la future loi d'accélération et de simplification de l'action publique, dite « Asap ». On peut craindre néanmoins qu'on ne libère pas totalement encore ces projets.

En améliorant la fluidité de la filière éolienne, l'État se donnerait les moyens d'atteindre les objectifs fixés par la PPE, tout en favorisant la compétitivité des entreprises, l'emploi et les savoir-faire. C'est possible.